

Master of Arts et Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée orientation enseignement spécialisé

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ENSEIGNEMENT ORDINAIRE Descriptif du module MAES020

1. Principes généraux

Le module de formation pratique du programme des prestations complémentaires en enseignement ordinaire (ci-après : PCEO) est composé de deux stages réalisés dans deux degrés différents de la scolarité obligatoire et de deux séminaires d'analyse de pratiques professionnelles.

2. Les stages

Les stages font partie intégrante des PCEO. Ils participent au processus de construction des compétences professionnelles visant à habiliter le-la futur-e enseignant-e spécialisé-e, non titulaire d'un diplôme d'enseignement, à exercer son activité auprès des élèves concerné-e-s, dans les contextes où ces dernier-ère-s évoluent et en collaboration avec les autres partenaires des projets éducatifs et pédagogiques mis en œuvre.

2.1 Lieux des stages

Les lieux de stage sont recherchés et proposés par l'étudiant-e aux conditions suivantes :

- classes des degrés 1-11 HarmoS ;
- accompagnement par un-e enseignant-e-hôte titulaire d'un diplôme d'enseignement reconnu correspondant au degré concerné ;
- accord des autorités compétentes (en règle générale : direction de l'établissement scolaire).

Les lieux hors canton de Vaud sont admis pour autant qu'ils respectent les mêmes conditions. Le choix du lieu de stage est validé par le-la référent-e du module MAES020.

2.2 Organisation et durée des stages

La réalisation des stages est soumise à la nécessité, pour l'étudiant-e, d'être inscrit-e au cursus de Master en enseignement spécialisé.

Les stages doivent être réalisés simultanément à la fréquentation des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles (ci-après APR) et des modules théoriques prévus dans le cadre des PCEO.

Chaque stage peut être réalisé sous forme de jours entiers, mais également sous forme de demi-journées. Dans ce dernier cas, le stage doit comporter autant de matinées que d'après-midi.

D'autres formes d'organisation du stage doivent préalablement être soumises au-la référent-e du module MAES020 pour approbation.

En cas d'absence, l'étudiant-e avertit le lieu de stage et compense ce temps en accord avec l'enseignant-e-hôte.

Une indemnisation forfaitaire de CHF 300.- par stage est octroyée à l'enseignant-e-hôte par la HEP. Elle est versée en une seule fois, au terme du stage.

2.3 Encadrement des stages

L'encadrement des stages est assuré sur le terrain par l'enseignant-e-hôte et à la HEP par le-la responsable du module MAES020. Les modalités ainsi que les objectifs des stages sont réglés de manière contractuelle ([cf Contrat de stage](#)).

Par les échanges réguliers avec l'étudiant-e, l'enseignant-e-hôte joue un rôle important dans l'accompagnement de la pratique en stage.

Une réunion tripartite ou une visite de stage peut être mise en place sur demande de l'étudiant-e, de l'enseignant-e-hôte ou du-de la responsable du module MAES020.

3. Les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles

L'objectif des séminaires est d'accompagner les étudiant-e-s dans leur stage en leur apportant des outils pratiques et théoriques. Les séances offrent un lieu d'échange et d'analyse de pratique professionnelle vécue et observée.

Les séminaires sont composés d'une vingtaine d'étudiant-e-s et se répartissent en 8 séances de 2 périodes par année.

4. Compétences travaillées dans le module

Dans le cadre du stage et du séminaire, l'accent est porté sur 5 compétences du référentiel :

- Compétence 2 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- Compétence 3 : agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
- Compétence 4 : concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
- Compétence 6 : planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Compétence 11 : communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

Ces compétences sont travaillées selon 4 axes :

- Axe 1 : le travail de l'enseignant-e et son contexte
- Axe 2 : la gestion de la classe et l'organisation du travail scolaire
- Axe 3 : découverte et participation à des activités d'enseignement /apprentissage (animer, puis concevoir et animer)
- Axe 4 : dimension éthique et responsabilité

5. Validation du module

Le module formation pratique PCEO totalise 10 crédits ECTS dont 8 crédits pour les stages et 2 crédits pour les séminaires.

Le module est validé par :

- la réalisation des 24 jours de stage,
- la présence et la participation aux 8 séances de séminaire d'analyse de pratiques professionnelles,
- la réalisation des activités d'alternance,
- la remise dans les délais des bilans réflexifs.

En cas de non-validation du module MAES020, l'étudiant-e aura droit à une seconde tentative pour l'obtention des crédits qui consiste en :

- la rédaction d'un nouveau bilan réflexif, sans prolongation du stage,
- la réalisation d'un nouveau stage, accompagné par une visite du ou de la référent-e du module MAES020 suivie d'une rencontre tripartite.